Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D073-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 02/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BUREL Jean-Jacques à HUON Thierry

Absent : SALOMÉ Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D073 – Répartition des amendes de police

En application de l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2026, au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10.000 habitants dotés de la compétence voirie.

Le Conseil départemental souhaite mobiliser le produit des amendes de police au profit d'un Fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026 pour :

- *La sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...) ;*
- *La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...) ;*
- *La sécurité des riverains (dispositif d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...) ;*
- *La sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, ...).*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D073-DE

Il est proposé au conseil municipal de présenter un dossier concernant les opérations de sécurité routière suivantes :
- Sécurisation des passages piétons : retrait des places de stationnement automobiles situées à moins de 5 mètres d'un passage piéton dans le sens de circulation,
- Aménagement piétions et mise en accessibilité des abords de la salle de sports dans le cadre de sa réhabilitation et de sa restructuration.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 59.797,24 € H.T.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 10/04/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent